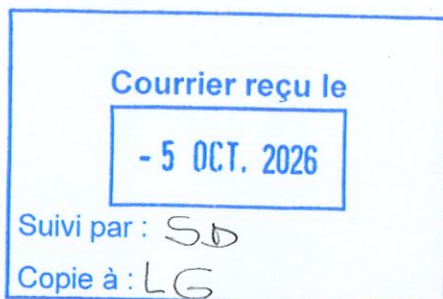


free



Monsieur Yvan MOULLEC
Mairie - Plouhinec
2 rue du Général-de-Gaulle
29780 Plouhinec

Paris, le 30/09/2026

Objet : Remise Dossier Information Mairie

Réf(s) : 29197_002_01

Monsieur le Maire,

Je vous prie de bien vouloir trouver annexé à ce courrier, le Dossier d'Information Mairie concernant le projet de modification d'une station d'antennes relais Free Mobile situé Rue de KERMEZEVEN, 29780 PLOUHINEC.

Vous en souhaitant bonne réception, je reste à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.

Veuillez agréer, Monsieur le Maire, l'expression de ma considération la plus distinguée.

Thierry CAUBERE

Responsable des Relations avec les Collectivités Territoriales



134274006E20000110218

Free Mobile-Groupe Iliad

16, rue de la Ville l'Évêque 75008 Paris

SIRET : 499247138 00021 - Société par actions simplifiée au capital de 365 138 779 €

Immatriculée au registre du commerce des sociétés de Paris sous le numéro RCS 499 247 138

DOSSIER D'INFORMATION MAIRIE



13027400620000110318

free
mobile

OPÉRATEUR : Free Mobile
CODE SITE : 29197_002_01
ADRESSE DU SITE : Rue de KERMEZEVEN
COMMUNE : 29780 PLOUHINEC
DATE : 30/09/2026

free

| RÉFÉRENCES ET DESCRIPTIF DU PROJET

OPÉRATEUR :	FREE MOBILE
COMMUNE :	PLOUHINEC
NOM DU SITE :	PLOUHINEC/KERMEZEVEN
CODE SITE :	29197_002_01
ADRESSE :	Rue de KERMEZEVEN - 29780 PLOUHINEC
TYPE DE SUPPORT :	Pylône autostable
PROJET DE :	Modification substantielle d'une antenne-relais existante
COORDONNÉES GÉOGRAPHIQUES :	X = 88933.24, Y = 2357956.88 Longitude : -4.5225, Latitude : 48.02

| CONTACT FREE MOBILE

NOM :	Thierry CAUBERE Responsable des Relations avec les Collectivités Territoriales
E-MAIL :	tcaubere@iliad-free.fr
ADRESSE :	Free Mobile 16 rue de la Ville l'Évêque 75008 Paris

SOMMAIRE

1. Synthèse et motivation du projet	4
2. Descriptif détaillé du projet et des installations	4
3. Calendrier indicatif du projet	7
4. Adresse et coordonnées de l'emplacement de l'installation	8
5. Plan de situation à l'échelle	9
6. Plan de cadastre	10
7. Photographies du lieu d'implantation et photomontage avant/après	11
8. Déclaration ANFR	13
9. Plans du projet	14
10. Éléments relatifs à l'installation d'un périmètre de sécurité	17
11. Documents pédagogiques élaborés par l'Etat	17
12. Engagements de Free Mobile au titre de la protection et de la santé	18
13. Engagements de Free Mobile au titre de la transparence	19



134274006200001104-18

1. Synthèse et motivation du projet

Free Mobile est soumis à des obligations nationales qui concernent notamment la couverture de la population, la qualité de service très haut débit mobile et sa disponibilité, le paiement de redevances, la fourniture de certains services ainsi que la protection de la santé et de l'environnement.

Free Mobile est notamment impliquée dans le programme national de résorption des zones blanches ainsi que dans l'ensemble des programmes de couverture ciblée mis en place en partenariat avec les pouvoirs publics et les collectivités locales.

La couverture des territoires en services de communications et services mobiles est adaptée à la réalité des usages et permet aux territoires d'apporter à leurs administrés les moyens de communications indispensables à leur vie personnelle et professionnelle.

Ainsi, Free Mobile travaille continuellement à répondre aux attentes des abonnés et collectivités et contribue à l'aménagement numérique des territoires ainsi qu'à sa pérennité en anticipant les évolutions des besoins et usages.

Compte tenu de l'augmentation constante des besoins en connectivité mobile des abonnés et collectivités, plus du double en 5 ans (données ARCEP – 2ième trimestre 2025), et afin de contribuer à l'aménagement numérique des territoires, Free Mobile est engagé dans un programme soutenu et précis de déploiement du Très Haut Débit Mobile dans l'ensemble des territoires.

Et ce, dans le respect permanent des normes de protection sanitaire.

L'augmentation de ces usages nécessite une infrastructure mobile adaptée et résiliente, permettant de bénéficier de dispositifs d'alerte comme Fr-Alert. Il s'agit d'un système d'alerte des populations permettant aux pouvoirs publics de diffuser simultanément des notifications sur les téléphones portables des personnes présentes dans le périmètre d'une antenne située dans une zone concernée par un danger imminent.

Par ailleurs, la réalisation de cette infrastructure implique la mobilisation et l'intervention de nombreux travailleurs et artisans, principalement locaux, exerçants dans différents corps de métier : géomètres, aménageurs/syndic d'électricité, notaires, chauffeurs/livreurs, grutiers, conducteurs de travaux(Génie Civil, Electricité), ... et indirectement hôteliers, restaurateurs ...

Le déploiement et le fonctionnement des antennes-relais est strictement encadré par la loi. Le spectre de fréquences accessibles par l'opérateur est réglementé et fait l'objet d'autorisations assorties d'obligations réglementaires.

Chaque nouvelle antenne ou modification doit faire l'objet d'une autorisation d'émettre dans une bande de fréquences donnée de la part de l'ANFR avant d'être mise en service. L'ANFR vérifie notamment que les seuils sanitaires d'exposition du public aux rayonnements électromagnétiques sont respectés.

2. Descriptif détaillé du projet et des installations

Descriptif du projet

Free Mobile projette la modernisation d'une station relais existante sur le pylône TDF situé Rue de KERMEZEVEN à PLOUHINEC, par l'ajout de 3 nouvelles antennes 5G émettant dans la bande de fréquence 3500 MHz.

Cette évolution vise à renforcer la capacité du réseau et à améliorer la qualité de service en 5G pour les habitants et les usagers du territoire. Elle s'inscrit dans le cadre de l'amélioration

continue du réseau mobile sur la commune.

Caractéristiques d'ingénierie

Nombre d'antennes	Existantes : 3	À ajouter : 3	À modifier : X
Type	Panneau	Panneau	
Technologies	4G / 5G	5G	
Azimuts (S1/S2/S3)	10° 140° 270°	10° 140° 270°	

Antennes

Azimut	Technologie Bande de fréquence	Hauteur Support / sol	Hauteur Support / NGF ⁽¹⁾	HBA ⁽²⁾ / sol	HBA NGF	HMA ⁽³⁾ / sol	HMA / NGF	PIRE (dbW)	PAR (dbW)	Tilt
10°	4G 700 MHz	41.7 m	103.7 m	25,35 m	87,35 m	26.7 m	84.7 m	31	28.85	6°
	5G 700 MHz	41.7 m	103.7 m	25,35 m	87,35 m	26.7 m	84.7 m	31	28.85	6°
	4G 900 MHz	41.7 m	103.7 m	25,35 m	87,35 m	26.7 m	84.7 m	32	29.85	6°
	4G 1800 MHz	41.7 m	103.7 m	25,35 m	87,35 m	26.7 m	84.7 m	33	30.85	4°
	4G 2100 MHz	41.7 m	103.7 m	25,35 m	87,35 m	26.7 m	84.7 m	33	30.85	4°
	4G 2600 MHz	41.7 m	103.7 m	25,35 m	87,35 m	26.7 m	84.7 m	33	30.85	4°
	5G 3500 MHz	41.7 m	103.7 m	28.5 m	90.5 m	28.85 m	90,85 m	47.6	45.4	6° (4)
140°	4G 700 MHz	41.7 m	103.7 m	25,35 m	87,35 m	26.7 m	84.7 m	31	28.85	6°
	5G 700 MHz	41.7 m	103.7 m	25,35 m	87,35 m	26.7 m	84.7 m	31	28.85	6°
	4G 900 MHz	41.7 m	103.7 m	25,35 m	87,35 m	26.7 m	84.7 m	32	29.85	6°
	4G 1800 MHz	41.7 m	103.7 m	25,35 m	87,35 m	26.7 m	84.7 m	33	30.85	4°
	4G 2100 MHz	41.7 m	103.7 m	25,35 m	87,35 m	26.7 m	84.7 m	33	30.85	4°
	4G 2600 MHz	41.7 m	103.7 m	25,35 m	87,35 m	26.7 m	84.7 m	33	30.85	4°
	5G 3500 MHz	41.7 m	103.7 m	28.5 m	90.5 m	28.85 m	90,85 m	47.6	45.4	6° (4)



138274006E20000110518

Azimut	Technologie Bande de fréquence	Hauteur Support / sol	Hauteur Support / NGF ⁽¹⁾	HBA ⁽²⁾ / sol	HBA NGF	HMA ⁽³⁾ / sol	HMA / NGF	PIRE (dbW)	PAR (dbW)	Tilt
270°	4G 700 MHz	41.7 m	103.7 m	25,35 m	87,35 m	26.7 m	84.7 m	31	28.85	6°
	5G 700 MHz	41.7 m	103.7 m	25,35 m	87,35 m	26.7 m	84.7 m	31	28.85	6°
	4G 900 MHz	41.7 m	103.7 m	25,35 m	87,35 m	26.7 m	84.7 m	32	29.85	6°
	4G 1800 MHz	41.7 m	103.7 m	25,35 m	87,35 m	26.7 m	84.7 m	33	30.85	4°
	4G 2100 MHz	41.7 m	103.7 m	25,35 m	87,35 m	26.7 m	84.7 m	33	30.85	4°
	4G 2600 MHz	41.7 m	103.7 m	25,35 m	87,35 m	26.7 m	84.7 m	33	30.85	4°
	5G 3500 MHz	41.7 m	103.7 m	28.5 m	90.5 m	28.85 m	90,85 m	47.6	45.4	6° (4)

⁽¹⁾NGF = nivellement général de la France

⁽²⁾HBA = hauteur bas d'antenne

⁽³⁾HMA = hauteur milieu d'antenne

⁽⁴⁾ sans tenir compte de la variabilité des faisceaux

Azimut : orientation de l'antenne par rapport au nord géographique

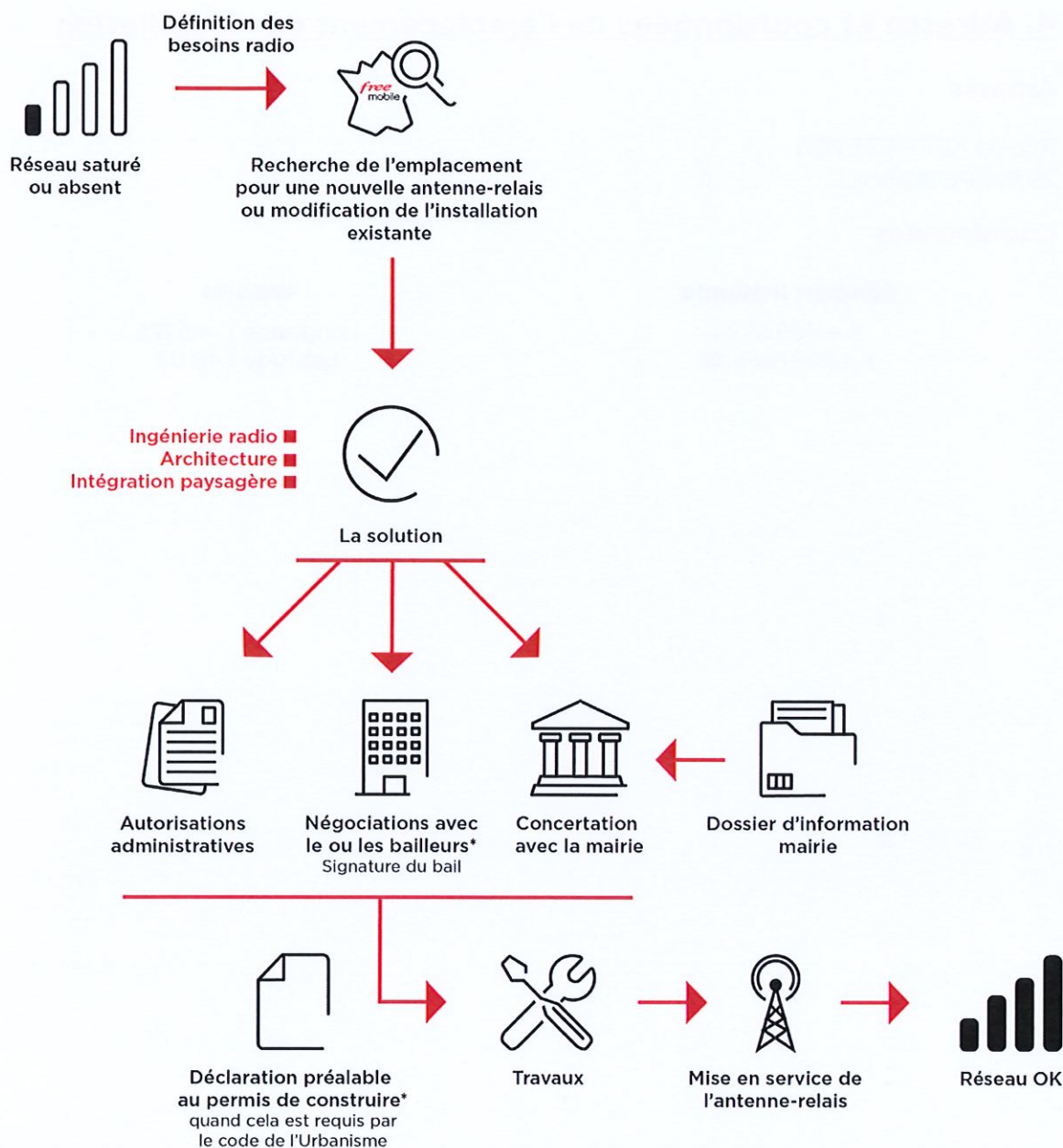
PIRE (Puissance Isotrope Rayonnée Equivalente) : puissance qu'il faudrait appliquer à une antenne isotrope pour obtenir le même champ dans la direction où la puissance émise est maximale

PAR (Puissance Apparente Rayonnée) : puissance calculée en référence à une émission produite par une antenne dipôle idéale

Conformément aux dispositions de l'article 1er de la loi du 9 février 2015 relative à la sobriété, à la transparence, à l'information et à la concertation en matière d'exposition aux ondes électromagnétiques, Free Mobile s'engage à respecter les valeurs limites des champs électromagnétiques telles que définies par le décret du 3 mai 2002.

Phases de déploiement du projet

L'installation d'une antenne-relais est un projet qui dure de 18 à 24 mois.



*Si nécessaire

3. Calendrier indicatif du projet

Remise du dossier d'Information (T0)	Octobre 2026
Début des travaux (prévisionnel)	Janvier 2027
Mise en service (prévisionnel)	Février 2027

Après construction du site et installation de l'énergie et transmission, l'insertion technique du site dans le réseau peut être entreprise.

L'allumage d'un site suit une procédure rigoureuse, assurant plusieurs vérifications entre exploitation et radio.



4. Adresse et coordonnées de l'emplacement de l'installation

Adresse

Rue de KERMEZEVEN
29780 PLOUHINEC

Coordonnées

Lambert II étendu

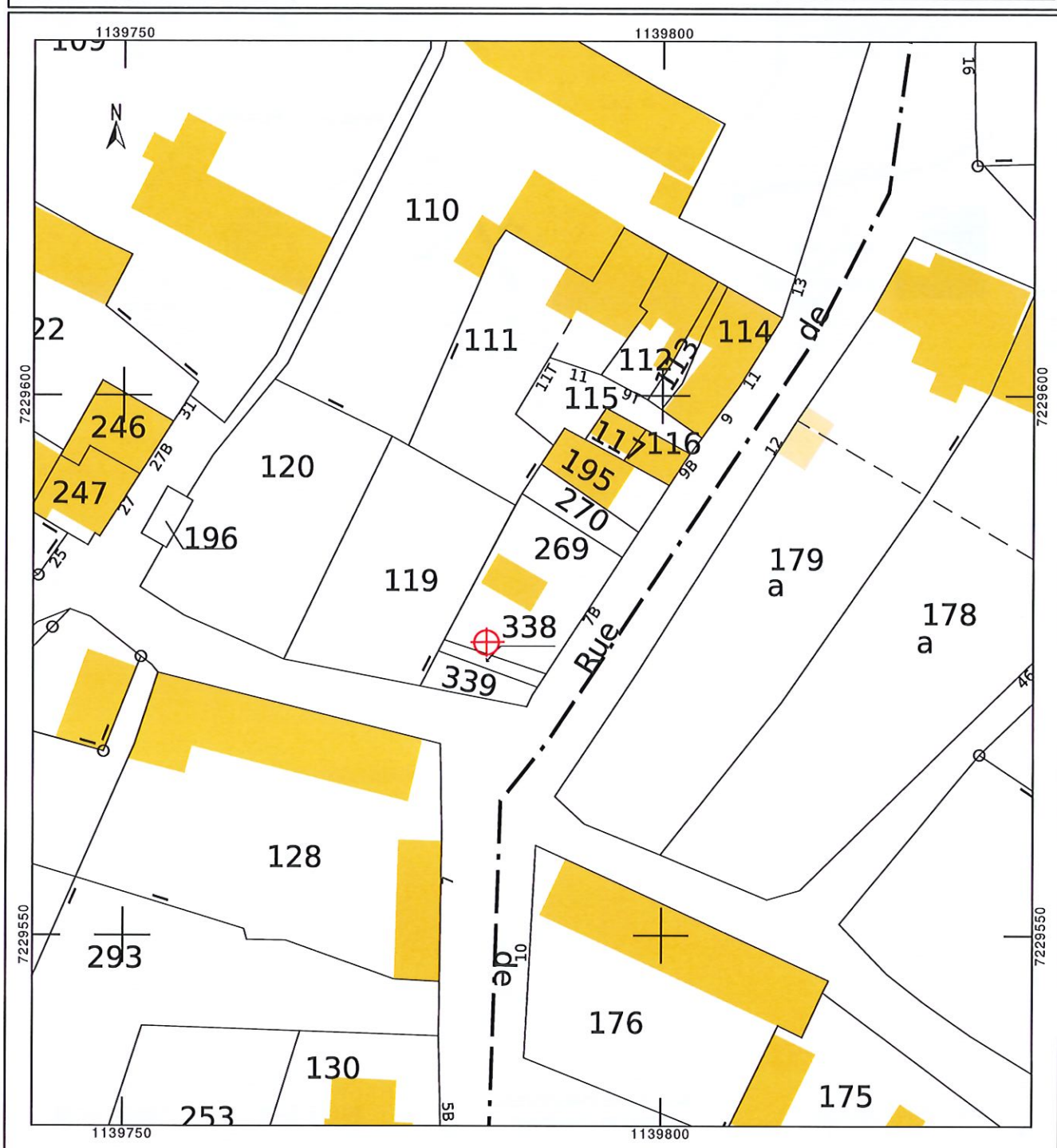
X = 88933.24
Y = 2357956.88

WGS 84

Longitude : -4.5225
Latitude : 48.02

6. Plan de cadastre

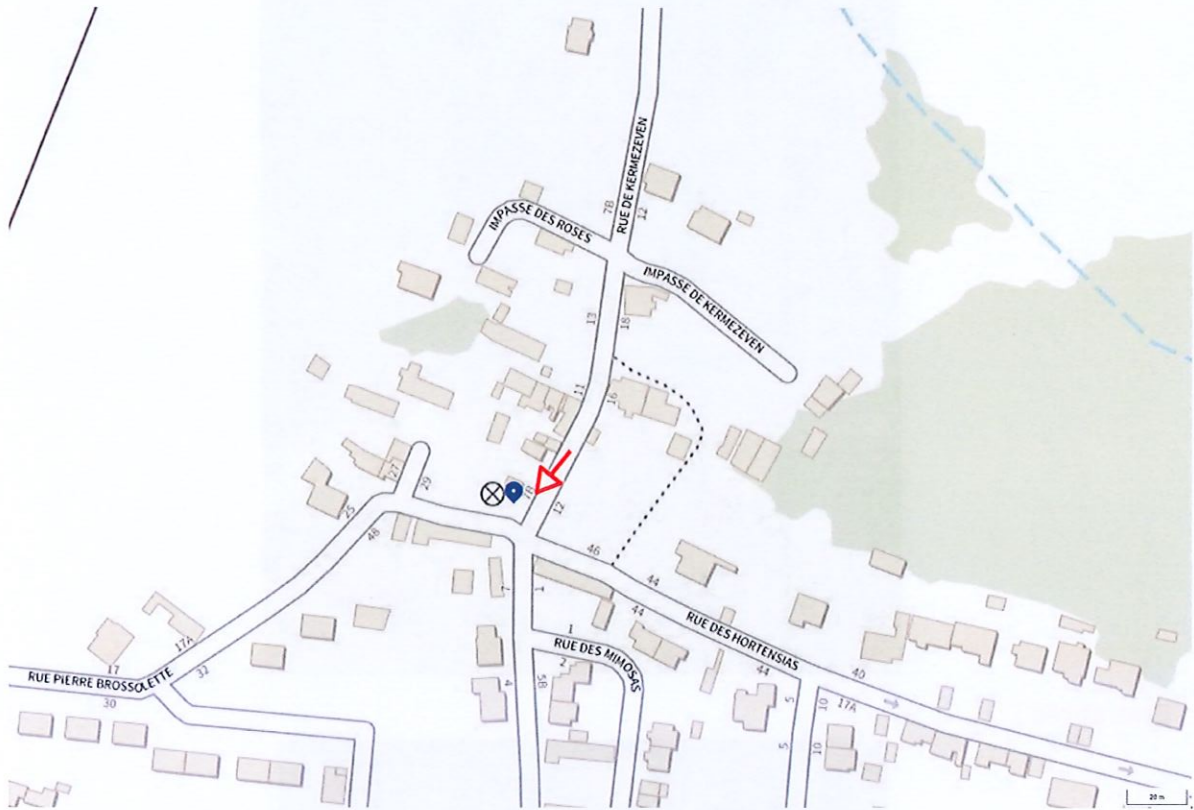
Département : FINISTERE Commune : PLOUHINEC	DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES ----- EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL -----	Le plan visualisé sur cet extrait est géré par le centre des impôts foncier suivant : SDIF antenne de Quimper Pôle Topographique et Gestion Cadastre 3 boulevard du Finistère 29107 29107 QUIMPER CEDEX tél. 02 98 98 54 54 -fax ptgc.finistere.quimper@dgfip.finances.gouv.fr
Section : XD Feuille : 000 XD 01 Échelle d'origine : 1/1000 Échelle d'édition : 1/500 Date d'édition : 30/09/2026 (fuseau horaire de Paris) Coordonnées en projection : RGF93CC48 ©2022 Direction Générale des Finances Publiques	Cet extrait de plan vous est délivré par : cadastre.gouv.fr	



7. Photographies du lieu d'implantation et photomontage avant/après

Ajout d'une nappe d'antenne au dessus des antennes déjà en place.

Prises de vue



136274006E2000110818

Prise de vue n°1

Etat avant :



Etat après :



8. Déclaration ANFR

Le projet fera l'objet d'une déclaration ANFR selon les points ci-dessous. Grâce à ces éléments, l'ANFR gère l'attribution des fréquences aux divers émetteurs et veille au respect de la réglementation.

1. Conformité de l'installation aux règles du guide DR 17* de l'ANFR ?

☒ oui

☐ non

** Guide technique ANFR DR17 modélisation des sites radioélectriques et des périmètres de sécurité pour le public.*

2. Existence d'un périmètre de sécurité balisé accessible au public**

☐ oui

☒ non

*** Périmètre de sécurité : zone au voisinage de l'antenne dans laquelle le champ électromagnétique peut-être supérieur au seuil du décret ci-dessous.*

3. Le champ électrique maximum qui sera produit par la station objet de la demande sera-t-il inférieur à la valeur de référence du décret n° 2002-775 du 3 mai 2002 en dehors de l'éventuel périmètre de sécurité ?

☒ oui

☐ non

4. Présence d'établissements particuliers (établissements scolaires, crèches, établissements de soins) de notoriété publique visé par l'article 5 du décret n° 2002-775 du 3 mai 2002 situés à moins de 100 mètres de l'antenne

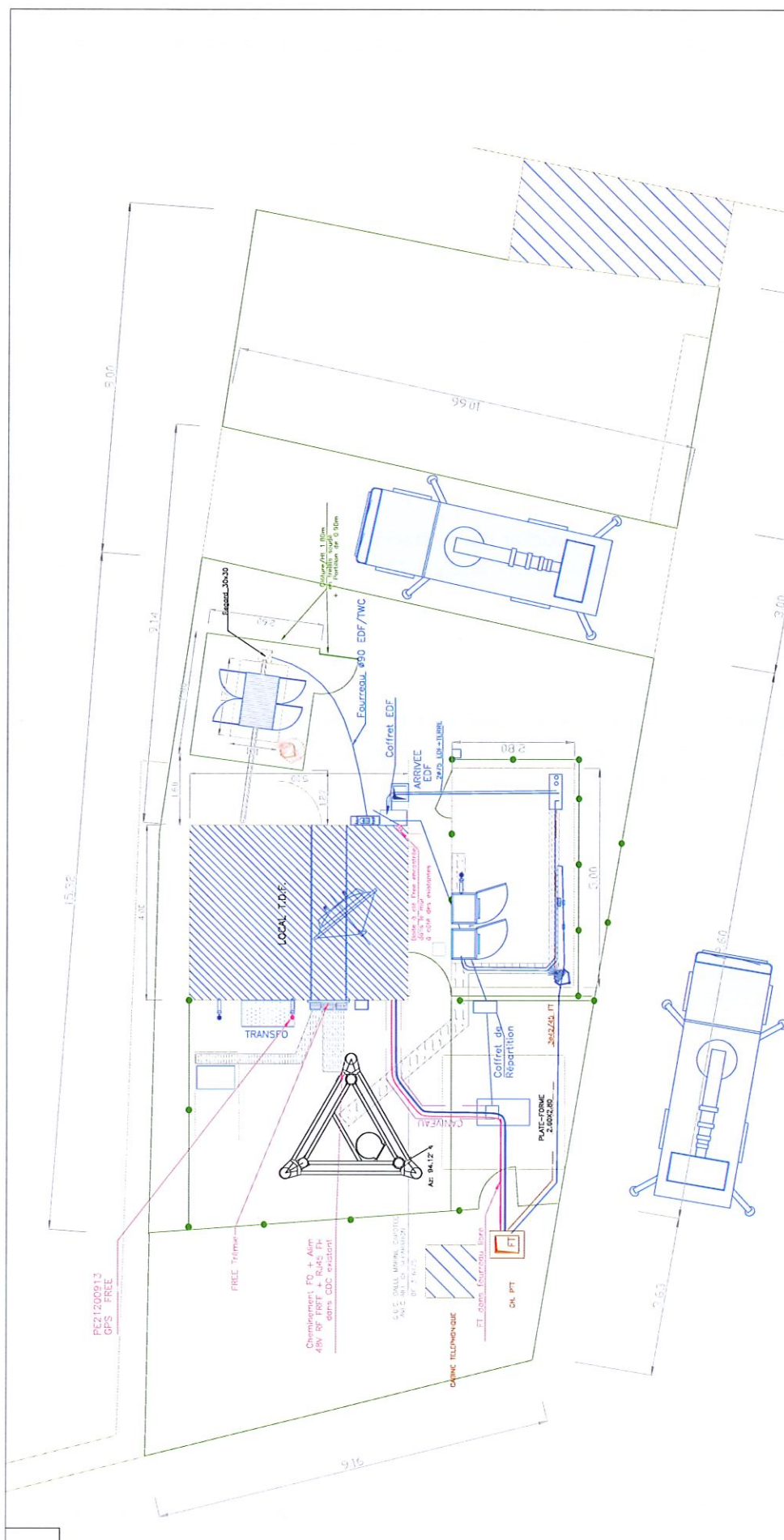
☐ oui

☒ non



136274006E20000110918

9. Plans du projet



4	06/08/2025	TDF	IRIO/AMS	MAJ APD PE25269384 Synchro 5G MIMO+Passage CabOne
3	22/05/2025	TDF	IRIO/AMS	APD PE25269384 Synchro 5G MIMO+Passage CabOne
Indice	Date	S/Couvert	Dessin	Modifications



Direction des Opérations
Pôle Régional de Déploiement
Nord - Ouest

Format :	A4	Planche :	1/1
Ech. :	1/125	S/C :	HALLOUX
Le :	10/03/14	Dess.:	MARIEN

AUDIERNE – Plouhinec

Code IG : 2919702

Plan de Masse
Actuel

FREE MOBILE

Audierne – Plouhinec

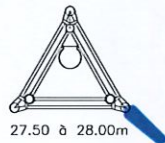
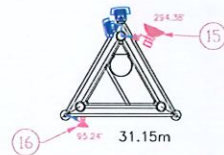
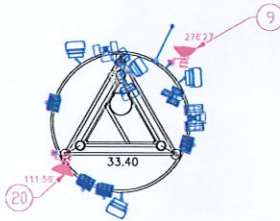
Code site : 29197_002_01

Ce document est la propriété de TDF, il ne peut être communiqué ou reproduit que sur autorisation écrite de TDF.

9
Parabole ILIAD
ø0.70m
HMA: 34.90m
Az: 278.27°
vers 29168_001_01
FH-1
Déport 400mm/ø90mm
Lg 1500mm

15
Parabole ILIAD
ø0.70m
HMA: 32.00m
Az: 294.38°
vers 29052_001_01
FH-2
Déport 400mm/ø90mm
Lg 1500mm

16 PE21193971
Parabole ILIAD
ø0.30m
HMA: 32.00m
Az: 95.24°
vers 29197_004_01
FH-3
Déport 300mm/ø90mm
Lg 1500mm

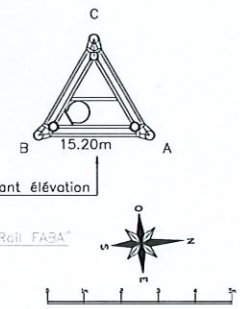
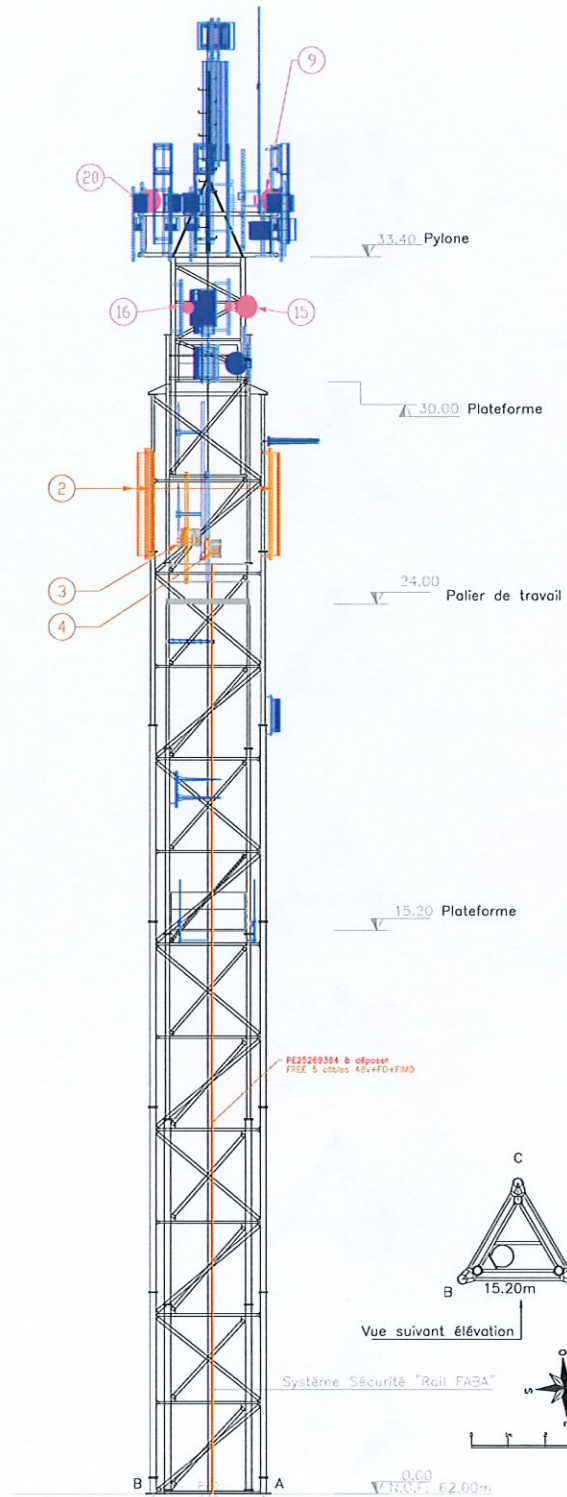
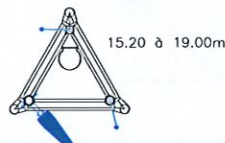
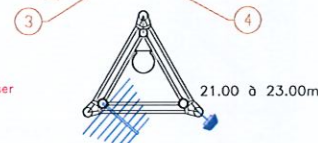
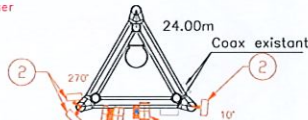


2 PE25269384 à déposer
FREE
3 Antennes
HMA: 26.70m
Az: 10° - 140° - 270°
Arphenol 6880200G
Déport 200mm/ø90mm
Lg 3000mm + Diplexeurs

3 PE25269384 à déposer
FREE
3 Modules RFM
HMA: 25.80m
700/1800/2600
Déport 100mm/ø90mm
Lg 3000mm

4 PE25269384 à déposer
FREE
2 Modules RFM
HMA: 25.50m
900/2100
Déport 100mm/ø90mm
Lg 3000mm

20 PE23226937
PARABOLE ILIAD
ø70
HMA: 34.90m
Az: 111.58°
Vers 29197_005_02
FH4
Déport 100mm/ø90mm
Lg 2000mm



4	06/08/2025	TDF	IRIO/AMS	MAJ APD PE25269384 Synchro 5G MIMO+Passage CabOne
3	22/05/2025	TDF	IRIO/AMS	APD PE25269384 Synchro 5G MIMO+Passage CabOne
Indice	Date	S/Couvert	Dessin	Modifications

 Direction des Opérations Pôle Régional de Déploiement Nord - Ouest		AUDIERNE – Plouhinec Code IG : 2919702	
Format : A4	Planche : 1/1	Plan du Pylône Actuel	
Ech. : 1/200	S/C : HALLOUX		
Le : 10/03/14	Dess.: MARIEN		

FREE MOBILE

Audierne _ Plouhinec
Code site : 29197_002_01

9

Parabole ILIAD
ø0.70m
HMA: 34.90m
Az: 278.27°
vers 2916B_001_01
FH1
Déport: 400mm/ø90mm
Lg 1500mm

15

Parabole ILIAD
ø0.70m
HMA: 32.00m
Az: 294.38°
vers 29052_001_01
FH2
Déport: 400mm/ø90mm
Lg 1500mm

16 PE21193971

Parabole ILIAD
ø0.30m
HMA: 32.00m
Az: 95.24°
vers 29197_004_01
FH3
Déport: 300mm/ø90mm
Lg 1500mm

2 PE25269384

FREE
3 Antennes 3G/4G
HMA: 26.70m
Az: 10°-140°-270°
Amphenol 5780470G
Déport: 200mm/ø90mm
Lg 4000mm

3 PE25269384

FREE
3 Antennes 5G
HMA: 28.85m
Az: 10°-140°-270°
Nokia AEOQ
Déport: 200mm/ø90mm
Lg 4000mm

14 PE25269384

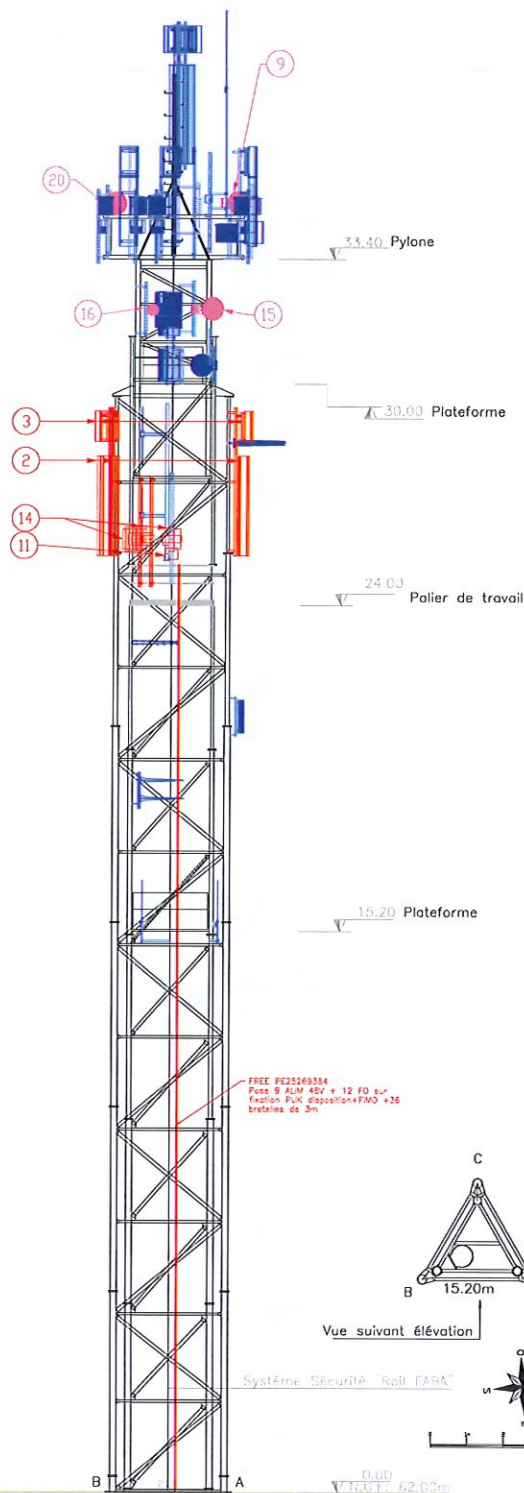
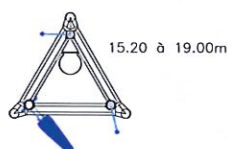
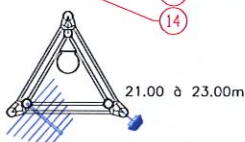
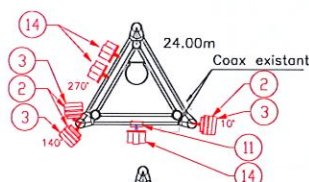
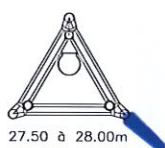
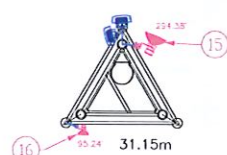
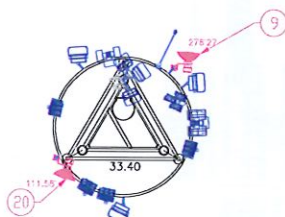
FREE
3x3 RRH
HMA: 25.80m
AHPMDB+AHECC+AHMB
S1/Sur Tube existant fixé sur
structure existante
S2/S3: Sur tubes ø90/3000mm
fixés sur structures existantes

11 PE25269384

FREE
1 Coffret
HMA: 25.40m
Boîtier de jonctions
Sur Tube existant fixé
sur structure existante

20 PE23226937

PARABOLE ILIAD
ø70
HMA: 34.90m
Az: 111.58°
Vers 29197_005_02
FH4
Déport: 100mm/ø90mm
Lg 2000mm



4	06/08/2025	TDF	IRIO/AMS	MAJ APD PE25269384 Synchro 5G MIMO+Passage CabOne
3	22/05/2025	TDF	IRIO/AMS	APD PE25269384 Synchro 5G MIMO+Passage CabOne
Indice	Date	S/Couvert	Dessin	Modifications

 Direction des Opérations Pôle Régional de Déploiement Nord - Ouest		AUDIERNE – Plouhinec Code IG : 2919702	
Format : A4	Planche : 1/1	Plan du Pylône Projet	
Ech. : 1/200	S/C : HALLOUX		
Le : 05/12/14	Dess.: MARIEN		

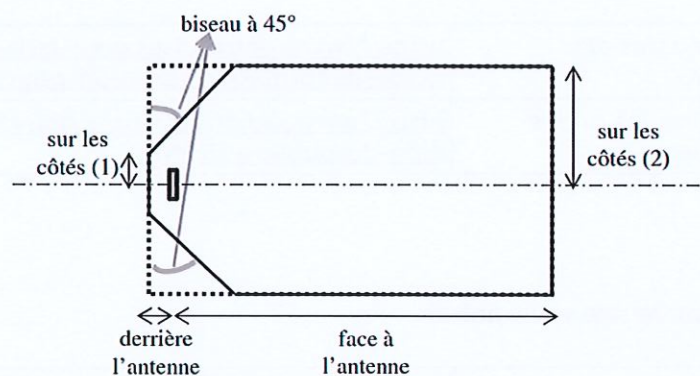
FREE MOBILE

Audierne _ Plouhinec

Code site : 29197_002_01

10. Éléments relatifs à l'installation d'un périmètre de sécurité

Exemple à titre indicatif de périmètre de sécurité autour de l'antenne pour le grand public :



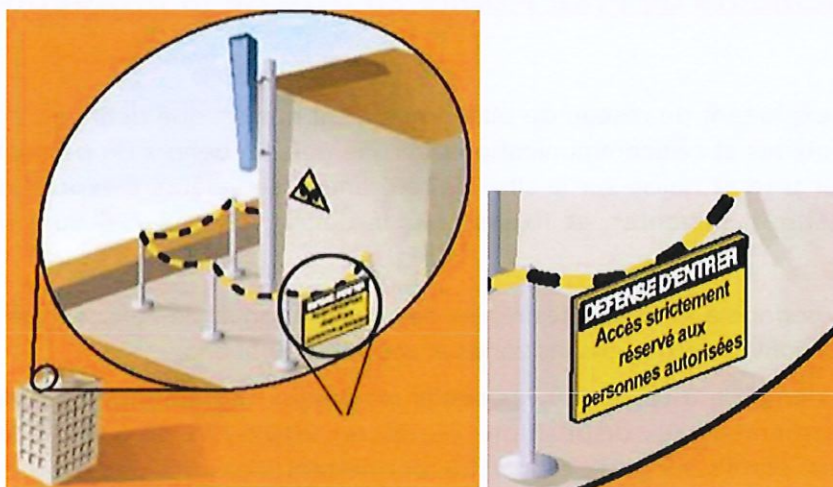
Périmètre de Sécurité pour des antennes de macro-cellule sur terrasse

Source : Guide Technique - ANFR/DR 17-6

Conformité au guide technique de l'ANFR :

<https://www.anfr.fr/fileadmin/mediatheque/documents/5G/consultation/consultation-5G-Guide-perimetres-securite.pdf>

Exemple de balisage :



11. Documents pédagogiques élaborés par l'Etat

Sites Internet

Site gouvernemental	www.radiofrquences.gouv.fr
Sites de l'Agence Nationale des Fréquences	www.anfr.fr www.cartoradio.fr https://5g.anfr.fr/
Sites de l'Autorité de Régulation des Communications Electroniques et des postes	www.arcep.fr www.arcep.fr/la-regulation/grands-dossiers-reseaux-mobiles/la-5g/frequences-5g-procedure-dattribution-de-la-bande-34-38-ghz-en-metropole.html



Documents pédagogiques de l'Etat

Téléchargeables sur le site gouvernemental www.radiofrquences.gouv.fr

Guide à destination des élus : l'essentiel sur la 5G	https://www.entreprises.gouv.fr/la-dge/publications/guide-dinformation-sur-la-5g-pour-les-elus-locaux
Surveiller et mesurer les ondes électromagnétiques	http://www.radiofrquences.gouv.fr/surveiller-l-exposition-du-public-a95.html

Fiches ANFR

Téléchargeables sur le site www.anfr.fr

Exposition du public aux ondes: Le rôle des Maires	https://www.anfr.fr/fileadmin/mediatheque/documents/expace/ANFR-Brochure-exposition-aux-ondes-maires.pdf
Présentation de la 5G	https://www.anfr.fr/fileadmin/mediatheque/documents/5G/ANFR_5G.pdf
Vidéos pédagogiques sur les ondes	https://www.anfr.fr/anfr/lanfr-academie

12. Engagements de Free Mobile au titre de la protection et de la santé

Free Mobile, exploitant un réseau de télécommunications tel que défini au 2° de l'article 32 du code des postes et télécommunications, certifie que, en dehors du périmètre de sécurité mentionné sur plan et balisé sur le site, les références de valeurs d'exposition aux champs électromagnétique suivantes, et fixées dans le décret n°2002-775 du 3 mai 2002 sont respectées.

Free Mobile s'engage à appliquer les règles de signalisation et de balisage des périmètres de sécurité qui lui sont propres dans les zones accessibles au public.

Free Mobile s'engage à respecter les seuils maximaux réglementaires contraignants en France conformément aux dispositions du décret **2002-775 du 3 mai 2002**. Ces seuils réglementaires, établis sur avis de l'ANSES, permettent d'assurer une protection contre les effets établis des champs électromagnétiques radiofréquences. A l'image de la grande majorité des pays membres de l'Union européenne, celles-ci sont issues de la recommandation du Conseil de l'Union européenne 1999/519/CE du 12 juillet 1999 relative à l'exposition du public aux champs électromagnétiques et conformes aux recommandations de l'OMS (Organisation mondiale de la santé).

Ce seuil, a été fixé par le Gouvernement sur la base des avis de l'Anses (Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail). **En tout état de cause, Free Mobile s'est toujours engagé à se conformer continuellement à toute éventuelle modification de la réglementation.**

Valeurs limites d'exposition du public aux champs électromagnétiques (décret 2002-775 du 3 mai 2002)

	700 MHz	800 MHz	900 MHz	1,8 GHz	2,1 GHz	2,6 GHz	3,5 GHz
Valeur limite d'exposition (V/m)	36	39	41	58	61	61	61

Pour garantir une sécurité maximale, ce seuil de référence a été établi de façon à garantir au niveau du public un DAS (débit d'absorption spécifique) corps entier inférieur à 0,08W/kg. Ce niveau de DAS est obtenu en appliquant un coefficient diviseur de 50 sur la mesure en deçà de laquelle aucun effet biologique n'a été observé expérimentalement.

L'Agence nationale des Fréquences (ANFR) est la garante du respect de cette réglementation. En particulier, elle délivre une autorisation pour tout projet d'installation d'un site radio électrique dans le cadre de la procédure de la commission des sites et servitudes radioélectrique (COMSIS). Une antenne ne peut émettre sans cette autorisation.

13. Engagements de Free Mobile au titre de la transparence

Free Mobile met en œuvre depuis plusieurs années un processus opérationnel de déploiement de ses sites selon les règles de **transparence et d'application du principe de sobriété de l'exposition électromagnétique découlant de la loi Abeille de 2015 et repris dans le code des communications électroniques.**

Free Mobile s'engage à informer le maire ou le président du groupement de communes de la date effective des travaux d'implantation de la nouvelle installation radioélectrique concernée ainsi que de la date prévisionnelle de mise en service de cette installation.

Des mesures d'information préalable des maires et de concertation sur les ondes existent en France depuis plus de 15 ans. L'Association des Maires de France et les opérateurs ont ainsi établi en 2006, un « Guide des relations entre opérateurs et communes » (GROC) veillant à ce que chaque nouveau projet d'antenne dans une commune fasse l'objet d'une information préalable du maire. Free Mobile s'engage à suivre ce guide.



1382740062000011218

